



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 29 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 11
Quorum : 6
Nombre de présents : 7
Nombre de représentés : 1

SÉANCE DU 8 avril 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des Commissions à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 24-013
Budget primitif – Exercice 2024

Administrateurs présents :

Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,
M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,
M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),
Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,
Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).
Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Administrateurs représentés :

M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL), représenté par M Marc DEPAGNE.

Administrateurs excusés :

M. Gaby CHARROUX, Maire de Martigues, Président du SIVU, Président du CIAS,
Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Martine DUMOND** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice.

Il est établi conformément aux instructions budgétaires et comptables M57 et M22.

Au titre de l'exercice 2024, l'élaboration du budget du CCAS a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire, organisé lors de la réunion du conseil d'administration du 23 février 2024.

Ceci exposé,

VU le Code général des collectivités publiques, et notamment ses articles L1612-12, L1612-8, L2121-31, L2311-1 et L2312-1,

VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M22,

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107,

VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 93,

VU la Délibération n° 24-001 du conseil d'administration en date du 23 février 2024 relative à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire tel que formalisé dans le rapport d'orientation budgétaire 2024,

VU la Délibération n° 24-010 du conseil d'administration en date du 8 avril 2024, portant approbation du compte de gestion présenté par le receveur municipal au titre de l'exercice 2023,

VU la Délibération n° 24-011 du conseil d'administration en date du 8 avril 2024, portant approbation du compte de gestion présenté par le receveur municipal au titre de l'exercice 2023,

VU la Délibération n° 24-012 du conseil d'administration en date du 8 avril 2024, portant affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget primitif 2024,

VU la Présentation du budget primitif 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Le budget primitif de l'exercice 2024 est approuvé, par chapitres et avec reprise des résultats de l'exercice 2023, après le vote du compte administratif 2023 et après l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024, de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

- Au **budget primitif principal** un montant de : - **8.225,56 € (déficit)** au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »,
- Au **budget primitif CLIC** un montant de : + **14.301,71 € (excédent)** au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté »,
- Au **budget primitif Maintien à domicile** un montant de + **69.643,12 € (excédent)** au compte 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté ».

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Au **budget primitif principal** un montant de + **152.051,86 € (excédent)** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,
- Au **budget primitif CLIC** un montant de + **2 452,77 € (excédent)** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,
- Au **budget primitif Maintien à domicile** un montant de + **120.641,26 € (excédent)** au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

BUDGET PRINCIPAL (M57)

SECTION D'INVESTISSEMENT (vote au chapitre)

RECETTES

Chapitres		Proposition	Voté
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 200,00	34 20000
10	Dotation, fonds divers & réserves	182,42	182,42
27	Autres immobilisations financières (aides remboursables)	40 000,00	40 000,00
TOTAL		74 382,42	74 382,42
RESTE A REALISER 2023		42 442,80	42 442,80
TOTAL INVESTISSEMENT / RECETTES		116 825,22	116 825,22

DEPENSES

Chapitres		Proposition	Voté
001	Solde d'exécution d'investissement reporté (déficit)	8 225,56	8 225,56
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 500,00	12 500,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	20 000,00
27	Autres immobilisations financières (aides remboursables)	51 099,66	51 099,66
TOTAL INVESTISSEMENT / DEPENSES		116 825,22	116 825,22

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Vote au Chapitre)

RECETTES

Chapitres		Proposition	Voté
002	Excédent de fonctionnement reporté	152 051,86	152 051,86
013	Revenus de gestion courante	8 000,00	8 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 500,00	12 500,00
70	Produits des services, du dom. Et ventes diverses	597 441,14	597 441,14
74	Dotations et participations	6 696 507,00	6 696 507,00
75	Autres immobilisations financières (aides remboursables)	5 000,00	5 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT / RECETTES		7 471 500,00	7 471 500,00

DEPENSES

Chapitres		Proposition	Voté
011	Charges à caractère général	319 987,19	319 987,19
012	Charges de personnel	3 890 200,00	3 890 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 200,00	34 200,00
65	Autres charges de gestion courante	3 224 612,81	3 224 612,81
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	2 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT / DEPENSES		7 471 500,00	7 471 500,00

BUDGET ANNEXE CLIC (M22)

SECTION D'INVESTISSEMENT (Vote au groupe)

RECETTES

Groupes		Proposition	Voté
001	Excédent d'investissement reporté	14 301,71	14 301,71
28	Amortissements des immobilisations	2 677,00	2 677,00
TOTAL INVESTISSEMENT / RECETTES		16 978,71	16 978,71

DEPENSES

Groupes		Proposition	Voté
10	Apports, dotations et réserves	62,60	62,60
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 916,11	9 916,11
TOTAL INVESTISSEMENT / DEPENSES		16 978,71	16 978,71

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Vote au groupe)

RECETTES

Groupes		Proposition	Voté
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 452,77	2 452,77
I	Produits de la tarification	96 000,00	96 000,00
II	Autres produits relatif à l'exploitation	201 347,23	201 347,23
TOTAL FONCTIONNEMENT / RECETTES		299 800,00	299 800,00

DEPENSES

Groupes		Proposition	Voté
I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 196,83	3 196,83
II	Dépenses afférentes au personnel	290 400,00	290 400,00
III	Dépenses afférentes à la structure	6 203,17	6 203,17
TOTAL FONCTIONNEMENT / DEPENSES		299 800,00	299 800,00

BUDGET ANNEXE MAINTIEN A DOMICILE (M22)

SECTION D'INVESTISSEMENT (Vote au groupe)

RECETTES

Groupes		Proposition	Voté
001	Excédent d'investissement reporté	69 643,12	69 643,12
10	Dotation, fonds divers & réserves	11 835,22 (dont 9 150,00 € affectés au compte 10682)	11 835,22
15	Provisions	10 000,00	10 000,00
28	Amortissements des immobilisa- tions	2 959,99	2 959,99
TOTAL INVESTISSEMENT / RECETTES		94 438,33	94 438,33

DEPENSES

Groupes		Proposition	Voté
20	Immobilisations Incorporelles	25.000,00	25 000,00
21	Immobilisations Corporelles	69.438,33	69 438,33
TOTAL INVESTISSEMENT / DEPENSES		94 438,33	94 438,33

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Vote au groupe)

RECETTES

Groupes		Proposition	Voté
002	Excédent de fonctionnement reporté	120 641,26	120 641,26
I	Produits de la tarification	1 182 250,00	1 182 250,00
II	Autres produits relatif à l'exploitation	3 951 428,74	3 951 428,74
III	Autres produits financiers & non encaissables		
TOTAL FONCTIONNEMENT / RECETTES		5 254 320,00	5 254 320,00

DEPENSES

Groupes		Proposition	Voté
002	Déficit de fonctionnement reporté		
I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 516 000,00	1 516 000,00
II	Dépenses afférentes au personnel	3 611 380,00	3 611 380,00
III	Dépenses afférentes à la structure	126 940,00	126 940,00
TOTAL FONCTIONNEMENT / DEPENSES		5 254 320,00	5 254 320,00

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Martine DUMOND
Secrétaire de séance

Fait à MARTIGUES le 8 avril 2024
Pour extrait conforme,

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente


